

	EGALITE PROFESSIONNELLE PLAN D' ACTIONS 2024	Référence : décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique
---	---	--

Axe 1 : Mise en place d'actions de sensibilisation

Objectif	Actions	Indicateurs de suivi	Calendrier de suivi
Favoriser la représentation proportionnelle des F et H à tous les niveaux et tendre vers la parité	Proposer des actions. Participer à l'application concrète en matière de RH (recrutement, mobilité, organisation du travail, accord d'égalité professionnelle, jury, représentativité)	Echelle de parité	4 ^{ème} trimestre 2024
	Communiquer autour de la promotion de l'égalité professionnelle (opérations spécifiques, page internet, intranet, livret accueil du nv professionnel, articles sur la parité dans le journal interne ...)	Nb de communication interne produite Nb de sources documentaires sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes mises à disposition des personnels	4 ^{ème} trimestre 2024
Développer des projets autour du thème de l'égalité professionnelle	S'inscrire dans des appels à projet	NB de projets AAP	
	Sensibiliser sur les agissements sexistes	Nb et type de communication	

Axe 2 : Evaluer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Objectif	Actions	Indicateurs de suivi	Calendrier de suivi
Tendre vers l'égalité salariale	Etablir des tableaux de bord et analyser avec les référents et les représentants du personnel les éventuels écarts	Suivi de l'évolution des indicateurs	1 ^{er} trimestre 2024

Axe 3 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois de la fonction publique

Objectif	Actions	Indicateurs de suivi	Calendrier de suivi
Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps,	Réaliser un diagnostic de la parité de la situation du CH Belair	OJ CSE (1 fois par an) sur l'état des lieux statistiques	3 ^{ème} Trimestre 2023

grades et emplois de la fonction publique		sexués sur les aspects de la vie de l'établissement et organiser la discussion sur ces données	
	Suivre la progression de l'établissement au regard de la parité.	Mesurer les évolutions en réalisant des bilans internes, des analyses statistiques sexuées	4 ^{ème} trimestre 2024

Axe 4 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle

Objectif	Actions	Indicateurs de suivi	Calendrier de suivi
Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle	Informers les personnels concernés en matière de congés maternité ou paternité ou d'adoption, congé parentale, droit du travail à temps partiel	Nb d'outils de communication créés	4 ^{ème} trimestre 2024

Vu et validé devant le CSE le : 15/12/2023

Le directeur par intérim

Le secrétaire CSE

Thomas Talec

Gregory Maera